

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Cinq, dix-huit décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Madame Guylaine MATIAS, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Absents excusés : Madame Marie-Lou TALET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Josiane STARCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOULY, Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Madame Maryse SICOT, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Chantal BREL.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 10
. Nombre de conseillers présents	: 17
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 22

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR 2026 – HARMONISATION DES ZONES DE CIRCULATION APAISÉE.

Monsieur LARIVIERE rappelle que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé entre les collectivités.

Il précise que ces fonds sont affectés au financement de travaux de voirie ou d'équipements visant à accroître la sécurité routière. Le plafond des travaux subventionnables est fixé à 15.200,00€ H.T. avec un taux de 40%.

Il indique que la commune a fait réaliser, auprès du Cabinet Iris Conseil, une étude cyclable à l'échelle du centre-ville et ses abords. Le rapport final de cette étude soumet plusieurs pistes d'aménagement dont la mise en cohérence des zones de circulation apaisée.

Délibération n°95DL2025
Séance du Conseil Municipal du
18 décembre 2025

Aujourd'hui trop nombreuses et discontinues, elles sont devenues illisibles pour les usagers.

Il propose donc de mettre en place une zone 30 continue et visible grâce à une signalisation adéquate (panneaux d'entrée et fin de zone, panneaux de rappel de vitesse limitée, peinture routière).

Ces équipements sont estimés à 17.420,00 € H.T. par l'entreprise Signature (devis n°2025JFK12011).

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal

- 1. sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police au titre de 2026 ;**
- 2. approuve le plan de financement suivant :**

Objet	Dépenses en euros H.T.	Recettes en euros H.T.
Coût des travaux	17.420,00	
TVA	3.484,00	
Amendes de police 40%		6.080,00
Autofinancement dont TVA		14.824,00
TOTAL T.T.C.	20.904,00	20.904,00

3. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au BP 2026 de la commune ;

4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 décembre 2025

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétariat de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).